



25^e FORUM DE BAMAKO AU MALI

**L'Afrique au cœur des enjeux géopolitiques et géostratégiques :
Défis, enjeux opportunités et perspectives
29, 30 et 31 mai 2025
Azalaï Hotel Bamako – Mali***

**Panel 1.
14h – 15h
SOVERAINETÉ MONÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE :
Repenser le développement africain à l'ère de la ZLECAf et
du repositionnement panafricaniste du Continent**

Thème : ZLECAf, modèles économiques postcoloniaux, souveraineté monétaire

Points à développer :

- Enjeux et défis de la mise en œuvre de la ZLECAf pour les économies fragiles
- Limites des modèles économiques postcoloniaux (dépendance, extractivisme, etc.)
- Souveraineté monétaire : Peut-on se développer sans maîtriser sa monnaie ?
- Politiques économiques de rupture ; vers un développement endogène ?
- Cas pratiques : expériences nationales de transformation économique
- ZLECAf et les enjeux de création d'un marché régional africain préférentiel pour les produits manufacturés africains.

Discussion avec la salle (15 mn)

- La souveraineté économique, est-elle possible sans réforme monétaire ?
- Comment faire de la ZLECAf un levier de transformation structurelle ?

Panélistes (15 mn chacun) :

- Dr. N'Dongon **SYLLA**, Monétariste
- Dr. Yves Ekoué **AMAÏZO**, Economiste et Président Afrocentricity Think Tank
- M. Modibo Mao **MAKALOU**, Economiste et Analyste, Expert Ecobank
- M. Harouna **NIANG**, Ancien Ministre

Titre de l'intervention du panéliste :

**NOUVELLE GÉOGRAPHIE DU SOL, DU SOUS-SOL ET DU HORS-SOL ENTRE ÉTATS AFRICAINS VOLONTAIRES :
Valeurs ajoutées sectorielles ou transversales et capacité de dissuasion et d'influence**

Panéliste : Dr. Yves Ekoué AMAÏZO, Économiste et Président de Afrocentricity Think Tank.

* Programme du 25^e Forum de Bamako (Voir le fichier pdf attaché).



RÉSUMÉ :

NOUVELLE GÉOGRAPHIE DU SOL, DU SOUS-SOL ET DU HORS-SOL ENTRE ÉTATS AFRICAINS VOLONTAIRES : Valeurs ajoutées sectorielles ou transversales et capacité de dissuasion et d'influence

L'accès privilégié, voir « *unique* » aux ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol africain, son exploitation, sa transformation et sa commercialisation attirent d'énormes convoitises de nombreux acteurs tels que les Etats, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) financées de l'extérieur de l'Afrique, de nombreux intermédiaires et mercenaires, des terroristes, etc.

Comme ces ressources se trouvent pour l'essentiel en Afrique, cela fait que la question de l'appropriation des matières premières est au cœur de l'actualité géoéconomique et géopolitique. L'Afrique est donc bien au cœur des enjeux et défis du fait même des convoitises téléguidées pour l'essentiel de l'extérieur du continent.

Traiter de la souveraineté africaine, c'est poser le problème du poids, de l'influence et de la place croissante de l'Afrique dans les dynamiques géopolitiques mondiales. Autrement dit, il est question de savoir si les représentants officiels de l'Afrique souhaitent :

- demeurer des spectateurs de leur présent et de leur futur ;
- constater leur complicité dans leur perte de souveraineté, ou alors
- devenir des acteurs proactifs de la construction de leur présent et de leur futur dans le cadre d'une stratégie de dissuasion et d'influence grandissante.

Les 55 Etats de l'Union africaine doivent trouver des solutions à des défis internes et externes.

Pourtant, l'urgence sécuritaire doit aller de pair avec le développement des capacités productives et le développement inclusif et durable. C'est donc une approche basée sur l'Agilité sectorielle qui devrait permettre au continent de naviguer entre les grandes alliances mondiales et profiler intelligemment la reconquête de sa souveraineté.

Il n'y a pas de souveraineté sans le volet sécuritaire, monétaire et économique. Or, le formatage de nombreux cerveaux africains et les 400 ans et plus de déviation de la trajectoire du développement des Africains a laissé des traces indélébiles. Les initiatives de facilitation des échanges intra-africains sont louables, notamment dans le cadre de la ZLECAf.

Si l'Afrique d'aujourd'hui se retrouve au « *cœur des enjeux géopolitiques et géostratégiques* », c'est principalement parce qu'il est question de contrôler, de reconstruire, et de s'approprier et de réapproprier, entre autres, les ressources naturelles et minières stratégiques du continent ainsi que les recettes partielles ou totales des entreprises qui les exploitent en toute non-transparence, voire opacité.

Mais, rien ne sera possible sans une volonté de réappropriation de la chaîne de valeurs des matières premières à partir d'approches sectorielles. Cette nouvelle géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol africain devra se faire entre des Etats africains volontaires. Il est question, à partir de stratégie et de projets identifiés, d'opérationnaliser les modalités de générations de valeurs ajoutées sectorielles ou transversales tout en assurant une capacité de dissuasion et d'influence.

Or, l'Afrique subit la violence monétaire, ce qui limite sa souveraineté. Il faut donc conjurer cette violence monétaire et la domination qui en découle par la dissuasion et la souveraineté retrouvée.

29 mai 2025, et mise en ligne le 6 juin 2025.

YEA.



NOUVELLE GÉOGRAPHIE DU SOL, DU SOUS-SOL ET DU HORS-SOL ENTRE ÉTATS AFRICAINS VOLONTAIRES : Valeurs ajoutées sectorielles ou transversales et capacité de dissuasion et d'influence

0. INTRODUCTION : DEVENIR DES ACTEURS PROACTIFS DANS LA CONSTRUCTION DE LA MONNAIE

Traiter de la souveraineté africaine, c'est poser le problème du poids, de l'influence et de la place croissante de l'Afrique dans les dynamiques géopolitiques¹ mondiales. Autrement dit, il est question de savoir si les représentants officiels de l'Afrique souhaitent :

- demeurer des spectateurs de leur présent et de leur futur ;
- constater leur complicité dans leur perte de souveraineté, ou alors
- devenir des acteurs proactifs de la construction de leur présent et de leur futur monétaire et économique dans le cadre d'une stratégie de dissuasion et d'influence grandissante.

Demeurer spectateurs signifie que les dirigeants africains perpétuent les modèles économiques postcoloniaux. Considérer leur deal de rester au pouvoir en devenant complice de la perte de souveraineté africaine collectivement ou nationalement en n'accéléralant pas sur le terrain la mise en place de la zone de libre-échange africaine (ZLECAF). De fait, il y a lieu de proposer une stratégie proactive pour retrouver une capacité d'influence et de dissuasion qui permet de reconstruire la souveraineté africaine.

Repenser le développement africain à l'ère de la ZLECAF en naviguant sur la vague de la poussée panafricaniste d'une partie de la société civile africaine n'est plus le problème. En effet, il s'agit d'une position consensuelle et largement partagée entre les dirigeants et les peuples africains. L'enjeu se résume plus à l'opérationnalisation et le rythme de l'exécution et la transparence dans l'annonce des résultats obtenus ou pas, avec l'avis officiel des populations. Or, les dirigeants africains de manière générale ont un vrai problème avec la transparence et la régularité dans la capacité à rendre des comptes de leurs actes à leurs populations respectives.

Alors, se focaliser sur la souveraineté monétaire et économique sans l'inclure dans un contexte global et incluant la dynamique des populations est un danger. La volonté de rupture et de changement vers plus d'indépendance, d'autonomie dans les décisions au service des peuples africains sonnent comme des rappels de repositionnement panafricaniste du Continent. Mais, en filigrane, ce repositionnement s'inscrit dans une logique de dé-occidentalisation du monde compte tenu des résultats obtenus par ces derniers sur le dos des peuples et Etats à faible capacité d'influence. Mais, il n'est pas non plus question s'aligner sur de nouvelles puissances comme la Chine, la Russie ou l'Inde, dès lors que les Etats africains ne veillent pas à construire une marge économique pour s'assurer d'avoir l'information adéquate, le maillage décisionnel de compétence et la volonté de prendre des décisions souveraines au service du Peuple africain.

La *real politik* fait que pour avoir l'information adéquate, il faudra des partenariats techniques et financiers. Pour le maillage décision de compétence, il est urgent de retrouver des approches de sélection de compétences sur des bases de transparence et moins sur les réseaux ethniques ou d'affidés acceptant la servitude volontaire. Somme toute, la volonté de prendre des décisions au service du Peuple africain suppose un mandat du Peuple africain lui-même.

Se substituer à ce peuple pourrait fonctionner pendant une période transition, mais ne peut se substituer, à un moment ou un autre, au verdict de la vérité des urnes.

De fait, la souveraineté monétaire et économique est indispensable pour avancer vers une souveraineté pleine et entière, tant aux niveaux national, régional ou continental.

Pour estimer qu'un pays s'est volontairement et véritablement engagé pour construire sa souveraineté et sa capacité autonome à décider pour le bien de son peuple, ce pays ou le groupe de pays agissant dans le cadre d'une confédération agile, devront outre la souveraineté territoire, s'organiser pour construire une souveraineté monétaire et économique. Autrement dit, un Etat ou un groupe d'Etat organisé collectivement, doit être en capacité de décider et d'agir librement :

- pour défendre les intérêts de ses citoyennes et citoyens ;
- pour choisir et mettre en œuvre ses propres priorités sans subir des ingérences directes ou indirectes de groupes de pression extérieurs ou intérieurs ;

- pour réaliser ses stratégies et projets avec les partenaires de son choix, ce en dehors de toutes contraintes extérieures notamment celles dictées par les pays à capacité d'influence forte au gré des modifications unilatérales des règles et du droit international ; et
- limiter ou éliminer la violence monétaire que subit l'Afrique, ce qui explique principalement la souveraineté partielle africaine.

Les treize (13) repères suivants devraient permettre de clarifier les voies difficiles, audacieuses mais faisables qui doivent contribuer à construire la souveraineté monétaire et économique :

- 0.1 Violence de la monnaie : fluctuations unilatérales des règles internationales par des Etats à capacité d'influence forte ;
- 0.2 Maîtriser la géographie de ses ressources pour assoir la souveraineté monétaire et économique ;
- 0.3 Construire la souveraineté en priorité avec le Sud-global, respectueuse des trajectoires de développement humain ;
- 0.4 Lutte de libération facilitée par des partenariats sud-sud et gagnant-gagnant ;
- 0.5 Se réapproprier les ressources du sol, sous-sol et hors-sol, c'est exiger que le juste prix soit payé ;
- 0.6 Passer du G20 au G21 : l'Afrique considérée comme une variable d'ajustement au sein du G20 ;
- 0.7 Interdépendance africaine et ZLECAf : capacité de dissuasion, guerres cinétiques et non-cinétiques et chantage sécuritaire et/ou monétaire ;
- 0.8 S'organiser sur une base du volontariat pour créer d'abord une monnaie non convertible au sein d'un espace commun ;
- 0.9 Repositionnement panafricaniste du Continent : entre idéologies et prise de conscience collective ;
- 0.10 ZLECAf : risques et opportunités à double tranchant ;
- 0.11 Reconstitution d'une capacité d'influence et de dissuasion : dix (10) préalables ;
- 0.12 Souveraineté monétaire et économique en Afrique : sept (7) propositions
- 0.13 Huit (8) recommandations pour servir d'effets de levier dans un cadre holistique de développement du bien-être des peuples africains.

1. VIOLENCE DE LA MONNAIE : FLUCTUATIONS UNILATÉRALES DES RÈGLES INTERNATIONALES PAR DES ÉTATS À CAPACITÉ D'INFLUENCE FORTE

Les fluctuations unilatérales des règles internationales par des puissances capables d'exercer une forte pression représentent effectivement une menace pour la souveraineté africaine. Ces ajustements unilatéraux imprévisibles accompagnés souvent de sanctions unilatérales d'accaparement de richesses produites ailleurs déstabilisent la plupart des économies vulnérables et à capacité d'influence faible. De fait, il est impossible de planifier à moyen- et long-terme.

Or, le développement et l'accès au bien-être pour tous relèvent du long-terme. Il suffit de modifier unilatéralement les règles du jeu international comme les tarifs douaniers, les normes de qualité (phytosanitaires par exemple), les normes techniques, les règles d'origine, les freins à l'accès aux contenus technologiques -, la valeur d'une monnaie (dévaluation unilatérale), refus de financer malgré des promesses de financement, etc. pour qu'un Etat africain entre en déstabilisation monétaire, financière ou économique.

Les fluctuations qu'il convient mieux de qualifier de gouvernance de l'incertitude repose sur au moins les cinq (5) risques suivants :

- 1.1 Environnement d'incertitude économique neutralisant la prévisibilité et la stratégie à moyen-terme du développement en Afrique et modifie l'accès aux marchés internationaux ;
- 1.2 Dépendance des économies africaines vis-à-vis des marchés et des technologies étrangères renforcés par d'une trop faible capacités de négociation et de propositions bancables ;
- 1.3 Ingérence directe ou indirecte limitant la capacité des États d'œuvrer dans l'intérêt de leur développement national et compromettant la souveraineté monétaire et économique et l'autonomie politique et réduisant la marge de manœuvre économique des Etats ;



- 1.4 Dépendance aux importations, notamment de produits manufacturiers, et difficulté des États africains à capitaliser sur leurs propres ressources et atouts ;
- 1.5 Perturbation et fragmentation des chaînes de valeur locales avec comme conséquence d'avoir freiné systématiquement le développement industriel basé sur la transformation des produits locaux pour une consommation locale de ces produits à faible « inflation ».

Tous ces risques rendent difficile la mise en œuvre de politiques économiques autonomes et souveraines. Aussi, la mise en place d'institutions économiques et monétaires fortes et indépendantes sont indispensables surtout si celles-ci ne dévient pas leur objectif de souveraineté. Il va de soi qu'une intégration plus approfondie permettrait de négocier collectivement des règles du jeu plus favorables et offrirait une prévisibilité et un espace-temps d'organisation quinquennal renouvelable des économies du continent.

Les États et institutions qui entrent en agglomération de souveraineté constituent une réponse efficace à ces fluctuations unilatérales. Un approfondissement au niveau d'agglomérations sectorielles ou transversales dans un espace géographique accepté d'un commun accord constitue un véritable levier économique et un contrepoids face aux fluctuations imposées par des acteurs extérieurs.

C'est en cela qu'une souveraineté monétaire et économique offre une plus grande marge de manœuvre pour orienter le développement national et intégré au sein de confédérations régionales en fonction des priorités des populations locales.

La souveraineté monétaire et économique des pays africains peut et doit permettre de s'affranchir ou de limiter les fluctuations unilatérales des règles internationales par des États à capacité d'influence forte.

La violence monétaire qui en découle pour les États africains à faible influence se manifeste à travers plusieurs mécanismes qui limitent leur souveraineté économique et leur capacité à se développer de manière autonome.

On peut citer au moins cinq points :

- 1.6 La dépendance aux monnaies étrangères : Beaucoup de pays africains utilisent des monnaies arrimées à l'euro ou au dollar, comme le franc CFA, ce qui les expose aux décisions économiques de puissances extérieures². Cela limite leur capacité à ajuster leur politique monétaire en fonction de leurs besoins internes.
- 1.7 Inflation et dévaluation : Les monnaies africaines subissent des dépréciations face au dollar, des dévaluations unilatérales pour le Franc CFA, réintégré dans l'Euro. Tout ceci contribue à une hausse des prix des importations et une pression sur les populations. Cette instabilité monétaire fragilise les économies locales, empêche la mise en œuvre de stratégie de long terme et constitue un poids pour le pouvoir d'achat.
- 1.8 Contrôle externe des réserves : Certains pays doivent déposer une partie de leurs réserves de change auprès de banques étrangères, ce qui réduit leur marge de manœuvre financière et les rend dépendants des décisions de ces institutions.
- 1.9 Pression des institutions financières internationales : Le FMI et la Banque mondiale imposent souvent des politiques monétaires restrictives en échange de prêts, ce qui peut freiner les investissements publics et le développement économique. Et enfin,
- 1.10 Blocages géopolitiques : La transition vers une monnaie indépendante, comme le projet initial de l'ECO-CEDEAO de la CEDEAO, est entravée par des résistances internes et externes, notamment des pressions politiques et économiques de pays influents comme la France et quelques pays francophone de la zone qui promeuvent l'ECO-UEMOA. Mais, c'est le fait même de ne pas adosser la monnaie africaine à une matière première comme l'or qui mérite une attention plus importante de la part des dirigeants africains.

Il n'y a plus lieu de démontrer la violence de la monnaie³, qui devient un outil de domination économique limitant la souveraineté des États africains afin de les maintenir dans une dépendance structurelle. La question de l'émancipation monétaire est donc cruciale pour le développement futur des pays africains. Pour ce faire il faudra maîtriser les ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol.

2. MAÎTRISER LA GÉOGRAPHIE DE SES RESSOURCES POUR ASSOIR LA SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE

La question à laquelle il faut répondre avant de promouvoir les convergences économiques et monétaires entre Etats est de savoir si un ou des Etats peuvent avancer vers la souveraineté monétaire et économique sans maîtriser la géographie du sol, du sous-sol et du hors sol africain ?

La maîtrise de la géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol est considérée comme un pilier fondamental pour atteindre une véritable souveraineté monétaire et économique. En effet, posséder et contrôler son territoire, c'est avant tout avoir la capacité de valoriser ses ressources naturelles – que ce soit les terres agricoles, les minerais ou encore les ressources énergétiques – et de les intégrer dans une stratégie nationale de développement durable.

Pour ce faire il importe de s'assurer d'avoir des équipes d'experts qui s'enquêtent de l'état effectif de contribution de l'Etat et des opérateurs économiques à au moins cinq approches transversales de l'économie de la souveraineté. Il s'agit entre autres, de :

- 2.1 La prise de conscience⁴ généralisée de l'asservissement historique et le défis des approches postcoloniales de l'extraversion et de la spécialisation monoculture des économies africaines. Historiquement, de nombreux États africains ont vu leurs ressources naturelles exploitées par des puissances étrangères qui se sont organisées pour empêcher ou freiner le développement économique, la non-crédation d'emplois productifs localement du fait de l'interdiction tacite pour les Etats de soutenir l'industrialisation afin de minimiser leur autonomie monétaire. Il y a donc lieu de reprendre le contrôle et la maîtrise de ces ressources du sol, du sous-sol et du hors sol, partie intégrante des solutions proposées pour rompre avec cet héritage du formatage de l'imaginaire africain afin de libérer le talent et l'innovation africaines pour bâtir une économie résiliente et souveraine.
- 2.2 La valorisation, le recensement et la réappropriation des ressources naturelles du sol, du sous-sol du hors sol, ce qui suppose une connaissance approfondie de la géographie du pays. Il n'est plus possible de reposer ces connaissances sur des informations erronées, tronquées, partiales et partielles transmises par les tenants de la postcolonie. C'est le fait de recenser, de protéger puis d'exploiter seul ou en partenariat gagnant-gagnant les richesses du sol (toutes les productions agricoles, halieutiques, des ressources agricoles, forestières et environnementales etc.), de son sous-sol (les minéraux, le pétrole, le gaz, etc.) et du hors-sol (la circulation des services immatériels, la maîtrise des données numérisées et digitalisées y compris bancaires, etc.). Cela aide non seulement à renforcer les réserves financières, mais aussi à financer l'innovation et les infrastructures locales. Sans une gestion rigoureuse de ces atouts, la nation reste vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux et aux pressions externes.
- 2.3 La création d'un écosystème économique intégré de création de valeurs sous la forme d'agglomérations de petites et moyennes entreprises. Une maîtrise totale de la géographie permet d'harmoniser la chaîne de valeur, depuis l'extraction des ressources jusqu'à leur transformation et commercialisation. Cette approche intégrée favorise l'émergence d'industries locales robustes qui s'appuient sur des matières premières nationales, ce qui renforce la résilience de l'économie contre les chocs externes.
- 2.4 L'attractabilité d'investisseurs intéressés dans des partenariats gagnant-gagnant et n'ayant pas de conflits d'intérêt avec le développement d'une économie souveraine, la transparence et la gestion efficace des ressources du sol, du sous-sol et du hors sol afin d'assurer les bases d'un développement stratégique de long-terme basées sur la valorisation des richesses africaines offrant des effets multiplicateurs sur l'amélioration du bien-être des Africains et des partages de culture du respect mutuel.
- 2.5 L'autonomie, la souveraineté holistique et l'indépendance stratégique à partir de la souveraineté monétaire et économique ne peut se limiter à des questions comptables ou financières, mais impliquent la capacité de pouvoir et la compétence pour décider librement du choix de ses projets prioritaires, des potentiels investisseurs d'accompagnement, des échanges équilibrés sur au moins une période de cinq ans renouvelables, les financements y afférents avec des paiements en monnaie locale



basée sur une matière première considérée comme un équivalent général, à commencer par l'or. Or, la capacité à exploiter les ressources locales du sol, du sous-sol et du hors relève de la maîtrise du territoire, maîtrise indispensable pour réduire ou s'affranchir de la dépendance des capitaux étrangers et des conditionnalités de la servitude volontaire. C'est cette maîtrise qui contribue directement à la souveraineté monétaire et économique et à l'indépendance politique de l'État.

Mais l'affichage de volonté d'affranchissement du joug des puissances à capacité de nuisance et d'influence fortes génère de la convoitise et de la jalousie économique. La déstabilisation par des mercenaires et des groupes terroristes déguisés parfois en indépendantistes relève plus de la volonté d'empêcher toute émergence de souveraineté monétaire et économique.

Ne pas en prendre conscience avant d'entamer des projets de souveraineté monétaire dans l'espace monétaire coercitif de la zone franc et de l'Union économique monétaire de l'Afrique de l'Ouest par exemple peut conduire à générer des pièges stratégiques qui se résume et se manifeste essentiellement par une dépendance économique et monétaire. Autrement dit, c'est une situation dans laquelle un pays n'a pas la capacité de définir ou d'imposer de manière autonome ses politiques financières, monétaires et économiques, ce parce qu'un autre Etat a choisi de trouver les voies et moyens de contrôler ou de déstabiliser les ressources du sol, du sous-sol et du hors sol.

En somme, avancer vers une souveraineté monétaire et économique sans maîtriser pleinement le potentiel et la géographie de ses ressources – qu'elles se trouvent dans le sol, le sous-sol ou le hors-sol – serait comme construire une maison posée sur des fondations ancrées dans des sables mouvants. Le contrôle et la valorisation des ressources naturelles constituent en effet l'assise indispensable à une indépendance économique réelle, permettant de financer des politiques publiques ambitieuses, de soutenir des industries locales et de renforcer la place de l'État sur la scène internationale.

Les États africains en quête de souveraineté monétaire et économique n'ont pas d'autres choix que de se réapproprier et de renforcer la maîtrise territoriale et du sol, sous-sol et du hors-sol, tout en intégrant le recettes tirées de ces ressources dans une stratégie et des projets opérationnels de développement économique et monétaire autonome.

3. CONSTRUIRE LA SOUVERAINÉTÉ EN PRIORITÉ AVEC LE SUD-GLOBAL, RESPECTUEUSES DES TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'évolution des alliances internationales depuis la fin de la guerre froide a permis l'émergence de puissances militaires et économiques comme la Chine, l'Inde et la Russie, le Brésil. En moins de 30 ans, la Chine a réussi le pari de sortir plus de 800 millions de personnes de l'extrême pauvreté, soit bien plus que près de 60 % de sa population⁵. En 2025, la Chine affirme avoir vaincu la pauvreté, après avoir atteint avec dix ans d'avance l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par l'ONU pour 2030. Cette réussite repose sur des politiques économiques ambitieuses, des investissements massifs dans les infrastructures et une forte croissance industrielle.

Xi Jinping, Secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC) et Président de la République populaire de Chine a déclaré en 2021 ceci : « *La direction du Parti Communiste Chinois et le système socialiste chinois sont les garanties fondamentales contre les risques, les défis et les difficultés* » et que c'est « *le fondement matériel construit au cours de quatre décennies de réforme et d'ouverture qui ont transformé la Chine en la deuxième économie mondiale et en une société à revenu intermédiaire* », ce qui pour lui a été réalisé constitue « *un miracle humain qui restera dans l'histoire* ».

Une partie des formules et recettes utilisées ainsi que ce qui constituent des bonnes pratiques pourraient servir d'exemples en Afrique alors que d'ici 2050, un humain sur quatre sera africain, ce qui constitue un potentiel démographique du continent qui doit être valorisé.

Or, si entre le 15^e et le 20^e siècle au cours de la période esclavagiste et d'exploitation humaine par les dirigeants européens⁶, la main d'œuvre africaine gratuite était « *au cœur des enjeux géopolitiques et géostratégiques*⁷ ». C'est grâce à l'avance technologique et militaire et à une politique de domination et de postcolonisation que perdue au 21^e siècle l'exploitation de l'Afrique.



Cette exploitation repose sur une division du monde par les pays disposant d'une capacité d'influence et de nuisance qui considèrent le sol, le sous-sol et le hors-sol africain comme un droit de préemption, sinon une propriété dont la géographie et la cartographie relèvent du « *secret défense* ».

Cette « *ancienne* » et en voie de désuétude géographie⁸ du sol, du sous-sol et du hors-sol édictée par les pays occidentaux en belligérance systématique avec une direction souverainiste du continent africain est en cours de redéfinition forcée.

Il s'agit bel et bien d'une « *politique de l'inimitié*⁹ », où les formes modernes de domination et d'exclusion et de marginalisation de l'Afrique et de l'Africain sont une partie intégrante des enjeux géopolitiques et géoéconomiques. Cette inversion des normes où la violence finit par remplacer la loi, l'exception devient la norme, l'état de guerre et de déstabilisation en remplacement de l'état de sécurité et de l'état de liberté. Or, cette inversion des normes semble plus particulièrement appliquée à l'Afrique et aux peuples africains y compris les afrodescendants. Ne pas en prendre conscience sur le territoire africain est une erreur que les mouvements panafricanistes non infiltrés tentent de corriger.

Si l'Afrique d'aujourd'hui se retrouve au « *cœur des enjeux géopolitiques et géostratégiques* », c'est principalement parce qu'il est question de *contrôler, de reconstruire, et de s'approprier et de réapproprier, entre autres*, les ressources naturelles et minières stratégiques du continent ainsi que les recettes partielles ou totales des entreprises qui les exploitent en toute non-transparence, voire opacité.

Or, ce qui pourrait constituer une opportunité pour les uns, peut rapidement devenir un défi, voir une malédiction pour d'autres. Pourtant, si au-delà des ressources naturelles et minières, ces ressources provenant du sol, du sous-sol et du hors sol étaient localisées dans les pays non Africains qui les convoitent, personne n'aurait parlé de « *malédiction* », encore moins de défis, mais tous chercheraient à les valoriser comme une opportunité pour sortir la grande majorité de la population africaine de la pauvreté, à l'instar de la Chine.

Or, personne ne doit être dupe du fait que malgré des injections de capitaux et des investissements massifs de la Chine (Etat comme le secteur privé chinois) en Afrique avec des régimes où sévissent, entre autres, le népotisme, la corruption, ces efforts de la Chine peuvent conduire à une prise de contrôle des ressources africaines, une réticence à promouvoir l'industrialisation en Afrique¹⁰, le tout souvent conjugué à une exploitation injuste des travailleurs africains, avec le consentement des dirigeants locaux. Les Etats étrangers défendent leurs intérêts. Ce sont les Etats africains qui ne s'organisent pas pour défendre les leurs de manière collective et dans des secteurs présentant des avantages comparatifs et des avantages compétitifs.

Il faut donc bien circonscrire le sujet en rappelant que la souveraineté, au sein d'une collectivité de 55 Etats-nations¹¹ qui composent l'Union africaine, n'attire l'attention des dirigeants du monde que sous l'angle de la convoitise et de l'appropriation unilatérale du bien d'autrui, ce souvent en toute impunité fondée sur un rapport de force asymétrique¹².

Aujourd'hui en 2025, ce ne sont donc pas les populations africaines qui font l'objet de convoitise, mais bien les ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol ainsi que certains dirigeants africains considérés comme des acteurs convoités, sollicités dès lors qu'ils acceptent ou sont contraints de mettre la priorité sur la défense des intérêts étrangers avant l'intérêt de leurs propres populations.

Pourtant les 55 Etats de l'Union africaine doivent trouver des solutions à des défis internes, notamment :

- 3.1 l'insécurité territoriale et le terrorisme de groupes armés de l'extérieur, des mercenaires convertis ou pas pour déstabiliser ou aider à des sécessions territoriales ici et là ;
- 3.2 les crises d'alternances politiques pacifiques huilées par des ingérences extérieures ;
- 3.3 la marginalisation sinon exclusion de la population aux choix des dirigeants bien ou mal élus ;
- 3.4 les tensions culturelles et ethniques liées au découpage unilatérale des frontières africaines par des puissances coloniales ; et
- 3.5 une extraversion de l'économie africaine trop fortement dépendante de complément budgétaire extérieur, ce qui accentue l'endettement, l'assujettissement d'investisseurs étrangers engageant, sous intimidation, de nombreux dirigeants africains dans des contrats léonins.

L'endettement et le surendettement qui en découlent du fait d'une mauvaise gouvernance sont en train de devenir une préoccupation majeure pour le retour ou maintien de la souveraineté économique de plusieurs pays africains.

4. LUTTE DE LIBÉRATION FACILITÉE PAR DES PARTENARIATS SUD-SUD ET GAGNANT-GAGNANT

Afin de cheminer vers la souveraineté africaine au cours des décennies à venir, les populations africaines doivent prendre conscience qu'il s'agit d'une lutte de libération. Pour ce faire, les populations conscientes doivent choisir et soutenir ceux qui doivent les diriger et les représenter dignement. Une partie des actes à poser suppose de rééquilibrer le rapport de force et de mettre fin toutes les formes de domination occidentale, arabe ou asiatique directes ou par des mercenaires sous-traitants afin de préserver l'image de pays qui « *aident* » l'Afrique sans pourtant les faire sortir massivement de la pauvreté.

Plus de 30 pays africains figurent parmi les pays les plus pauvres de monde. Ils sont bientôt cinq (5) qui ont réussi à sortir de la liste des pays les moins avancés (PMA) uniquement grâce à leur gouvernance fondée sur la transparence à assurer une amélioration du développement humain basée sur un développement économique et social transformant localement les matières premières tout en améliorant les infrastructures. On peut citer :

- 4.1 le Botswana en 1994 suite à une forte croissance économique et une gestion efficace de ses ressources naturelles ;
- 4.2 le Cap-Vert en 2007 suite à des efforts significatifs en matière d'infrastructures et de développement humain ;
- 4.3 la Guinée équatoriale en 2017 utilisant les recettes de l'exploitation pétrolière pour améliorer les infrastructures notamment dans le domaine social ;
- 4.4 le Sao Tomé-et-Principe en 2024 avec une amélioration des indicateurs économiques et sociaux ; et en prévision
- 4.5 le Sénégal, prévu en principe pour la fin de 2029 suite à une période de transition de cinq ans.

Tous ces pays ont bénéficié d'une croissance économique soutenue, d'investissements dans les infrastructures et surtout d'une rupture avec la corruption grâce à une gouvernance améliorée et une résolution pacifique des conflits internes au cours d'une période transitoire d'environ cinq ans et une focalisation sur des performances sectorielles en termes de transformation et créations d'emplois locaux.

En réalité, le positionnement de l'Afrique dans l'économie mondiale passe par la coopération Sud-Sud gagnant-gagnant notamment dans le développement des infrastructures de l'énergie, du transport, de la communication et des technologies de l'information, des corridors logistiques et de bien-être notamment avec les pays du dix (10) pays du BRICS Plus¹³ et les pays faisant partis de l'Alliance des BRICS Plus. « *Pris ensemble, les membres et partenaires du groupe représentent désormais plus de la moitié de la population mondiale et 40,4 % de la richesse produite dans le monde* ». ¹⁴

La coopération Sud-Sud de proximité porte aussi de beaux fruits. Il suffit de citer l'exemple dans les infrastructures énergétiques entre la Mauritanie et le Sénégal. Il s'agit du Projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA), un projet énergétique commun entre la Mauritanie et le Sénégal et inscrit dans leur stratégie de développement. L'entente cordiale entre les deux pays a permis une coopération réussie dans l'exploitation des ressources du sous-sol avec un partage équilibré des recettes. En résultante, les deux pays ont pu renforcer leur indépendance énergétique et de générer des revenus significatifs. Un bel exemple de partenariat gagnant-gagnant¹⁵.

Aussi, pour naviguer entre les puissances mondiales tout en affirmant ses propres intérêts, l'Afrique collectivement ou individuellement, doit chercher à mettre en compétition tous les partenaires parties prenantes à l'opérationnalisation du projet commun, ce au cas par cas, secteurs par secteurs, projet par projet, basé sur une légitimité d'une majorité du Peuple africain. L'urgence sécuritaire doit aller de pair avec le développement des capacités productives et le développement inclusif et durable. C'est donc une approche basée sur l'Agilité sectorielle qui devrait permettre au continent de naviguer entre les grandes alliances mondiales agglomérées autour d'une part de l'OTAN et de l'autre, les BRICS plus.

Il n'est pas question pour l'Afrique de « *défier* » l'une ou l'autre de ces grands ensembles mais de s'assurer dans ses stratégies d'apporter une capacité de dissuasion à l'hégémonie américaine et par extension à l'Occident, l'hégémonie chinoise et plus largement des BRICS plus.

C'est donc bien la prise de conscience de se libérer d'un formatage intellectuel privilégiant l'exécution aux dépens de l'initiative et l'autonomie décisionnelle et d'une priorité donnée à l'opérationnalisation de



stratégie/projets sectoriels inscrits dans une approche et un budget quinquennaux que l'Afrique pourra effectivement transformer son potentiel de croissance exceptionnel en un transfert de mieux-être pour les Peuples africains.

5. SE RÉAPPROPRIER LES RESSOURCES DU SOL, SOUS-SOL ET HORS-SOL, C'EST EXIGER QUE LE JUSTE PRIX SOIT PAYÉ

L'Afrique dans tout cela ne peut demeurer, ad aeternam, le bouc émissaire des politiques d'usurpation des richesses africaines et servir de variable d'ajustement pour des intérêts étrangers. Donc, comme les matières premières et les ressources minières et minérales stratégiques dont le monde a de plus en plus besoin se trouvent en Afrique, il n'est plus possible pour les dirigeants africains de continuer à adopter une approche passive et d'autosatisfaction que l'engouement croissant pour ce continent peut procurer.

A défaut, il s'agira d'une illusion d'optique, la fameuse erreur de parallaxe, qui prolifère grâce à l'incompétence ou pire, la personne compétente placée à un poste où il ne peut faire valoir sa compétence. L'approche des « 3 S » proposée par Cedric Achille Mbeng Mezu¹⁶ pour que le bassin du Congo bénéficie des retombées de ses minerais stratégiques peut être étendue à toute l'Afrique : « *sécurité des territoires, sécurité économique et sécurité des personnes* ».

Or, l'accès privilégié, voir « *unique* » aux ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol africain, son exploitation, sa transformation et sa commercialisation attirent d'énormes convoitises de nombreux acteurs¹⁷ tels que les Etats, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) financées de l'extérieur de l'Afrique, de nombreux intermédiaires et mercenaires, des terroristes, etc. Comme ces ressources se trouvent pour l'essentiel en Afrique cela fait que la question de l'appropriation des matières premières est au cœur de l'actualité géoéconomique et géopolitique. L'Afrique est donc bien au cœur des enjeux et défis du fait même des convoitises téléguidées pour l'essentiel de l'extérieur du continent.

Face à un néolibéralisme incapable de sortir l'Afrique de la pauvreté, ni d'offrir des solutions aux terrorismes importés en Afrique sauf les politique anti-migrations, le monde occidental doit reconnaître qu'il ne fait plus partie de la solution mais des problèmes géopolitiques et géoéconomiques africains. La dépendance de la tutelle directe ou indirecte des pays occidentaux ne résiste plus face à la poussée des jeunes et plus globalement des peuples africains à reconquérir leur souveraineté. Mais les méthodes d'approche relèvent encore de l'improvisation avec des engagements sans nuances avec d'autres nouvelles puissances antagonistes à l'Occident, mais tout aussi intéressées à s'accaparer les ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol africains. Le multilatéralisme sous l'égide américaine, remplacé par l'unilatéralisme américain ne résout aucun des problèmes posés à l'Afrique, au contraire.

Les intimidations fondées sur la loi du plus fort de Donald Trump¹⁸ qui impose des tarifs douaniers unilatéralement au cours de son second mandat présidentiel et le fait même d'avoir traité les pays africains de « *pays de Merde*¹⁹ » relèvent plus de l'ignorance que d'une volonté de trouver des solutions communes. Pourtant, le slogan de « *America First* » est le même pour tous les pays Occidentaux, et apparemment aussi pour les nouvelles puissances émergentes. Mais, la réponse apportée par les dirigeants africains demeure encore trop timide. Le « *panafricanisme de repli* » ou la « *réappropriation des revenus extractifs* » ne peuvent s'opérer sans une « *souveraineté et une solidarité*²⁰ » retrouvée. Il faut donc faire remarquer que c'est pourtant dans les « *pays de merde* » (selon Donald Trump) que les Etats-Unis comme de nombreux pays occidentaux et émergents se font la compétition pour accéder au sol, au sous-sol et le hors-sol des pays de « *merde* ». Il ne s'agit plus d'ignorance, mais bien d'une volonté de ne pas payer le prix juste permettant au Peuple africain de vivre décemment de ses richesses.

La géoéconomie, la géostratégie du sol, du sous-sol et du hors-sol africain se décide-t-il à partir d'une géographie et une cartographie établie par des étrangers à l'Afrique ? Assurément. Mais les dirigeants africains ne peuvent continuer d'organiser leur souveraineté à partir d'une telle conception géographique du monde. Pourtant, pour beaucoup de dirigeants africains, c'est ce qui se passe.

Or, la définition de celui qui :

5.1 prend illégalement ou injustement ce qui ne lui appartient pas, est un usurpateur ;



- 5.2 exploite les autres à son avantage est un prédateur ;
- 5.3 monopolise ou s'empare de ressources ou de biens des autres est un accapareur ;
- 5.4 prive l'autre de ses biens de manière injuste, est un spoliateur ; et enfin
- 5.5 cherche à s'enrichir aux dépens des autres, est un rapace.

Or, du point de vue d'une analyse afrocentrique, il faut bien constater que ces cinq formes d'agression envers le Peuple africain se résument au mot composé suivant : un exploiteur géostratégique et un prédateur géoéconomique qui s'inscrit dans une forme asymétrique d'échanges « *commerciaux* ».

Ce mot composé s'applique autant à des individus, des entreprises, à des organisations non gouvernementales et surtout à des Etats. C'est avec ou contre ces Etats que :

- l'Afrique se retrouve au cœur des enjeux géopolitiques et géostratégiques, avec un besoin viscéral de repenser son approche du développement ;
- les Etats mettent en place une zone de libre-échange africaine ; et
- le Peuple africain se reconnaît dans les luttes panafricanistes de réappropriation de la souveraineté africaine, déclinée sous toutes ses formes.

Cette souveraineté suppose une volonté pour construire une souveraineté sécuritaire, monétaire et économique. Or, il n'y a pas de souveraineté monétaire et économique sans le paiement du juste prix des recettes tirées des ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol africain. Pourtant, cette souveraineté doit commencer dans la représentation effective des 55 Etats africains au sein du G20.

6. PASSER DU G20 AU G21 : L'AFRIQUE CONSIDÉRÉE COMME UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT AU SEIN DU G20

Au lieu d'organiser les étapes de sa « *mutabilité* » et de son « *agilité* », trop de décideurs africains, pour des raisons diverses et variées, se contentent de constater sans véritablement prendre d'initiatives collectives effectives. Les réunions s'enchaînent, se ressemblent et ne produisent pas de résultats efficaces dans beaucoup de cas. Or, dans un monde en compétition avec des acteurs agissant sans états d'âmes, le Peuple africain ne peut pas systématiquement toujours servir variable d'ajustement au gré des opportunités.

C'est ainsi que le Peuple africain, souvent contre son gré, ainsi que les dirigeants africains dès lors qu'ils ne travaillent pas collectivement, servent trop souvent :

- 6.1 de réservoir de ressources flexibles et de main d'œuvre à coût faible y compris lors des migrations ; Il est possible de citer les accords commerciaux asymétriques où les pays africains exportent des matières premières à bas prix et importent des produits manufacturés à forte valeur ajoutée ;
- 6.2 d'éléments modulables ou de paramètres de régulation notamment lorsque ladite « *Aide* » internationale au développement est liée et conditionnée ;
- 6.3 de facteur de compensation permettant de limiter les marges de manœuvre décisionnelle des dirigeants Africains, et donc la souveraineté et l'autodétermination et des Peuples africains.

Dans les télescopages des zones d'influence géopolitique et géoéconomiques entre les puissances du Nord, mais entre celles du Nord global et celles du Sud global, les politiques économiques et diplomatiques sont ajustées en fonction des besoins stratégiques liés aux matières premières africaines.

Il ne faudrait pas que l'Afrique qui, collectivement, bénéficie d'un repositionnement stratégique sur le plan diplomatique avec la reconnaissance au sein du G20, oublie d'insister que le G20 soit renommé G21 pour véritablement « *exister* ».

Cette diplomatie du « *laisser faire* » finit par diluer la position africaine, au point qu'il faut se demander si l'appartenance au G20 sans un réajustement du nom en G21 n'est pas que de la « *poudre aux yeux* », où au lieu de prendre en considération les besoins de l'Afrique, il est question d'en parler en leur présence pour mieux les « *contraindre* » à exécuter les décisions prises par le G20 + l'Union africaine. Mais cette forme de la diplomatie relève du manque de respect des 55 Etats africains et donc d'une non-reconnaissance de leur souveraineté collective. Il ne faut pas attendre de se faire rouler dans la farine de manioc pour proactivement et collectivement corriger le tir.



En effet, un G20 avec la représentation africaine qui ne s'appelle pas un G21 signifie en diplomatie que l'Afrique est « tolérée » et « admise », mais demeure non-souveraine surtout elle compte pour du « beurre de karité » dans le processus décisionnel du G20.

Les 55 Etats de l'Union africaine doivent exiger la modification de la dénomination du G20 en G21 pour prendre en compte la voix africaine qui vaut 55 Etats. A défaut, l'erreur de parallaxe sera flagrante avec une Afrique invitée pour écouter à quelle sauce sans piment il sera mangé.

Les défis transnationaux comme le terrorisme, les mercenariats ou les migrations ne doivent pas prendre le pas sur d'autres priorités du continent, telles que la souveraineté monétaire et économique, l'accès facilitée à la technologie et à la délocalisation des industries non polluantes en Afrique, l'impact du changement climatique liés à des pollueurs non africains, la sécurité alimentaire liée à la consommation des surplus de production en dehors du territoire africain, le contrôle des données digitalisées et des conduits numériques, etc.

Rappelons tout de même que selon les Nations Unies, dès 2050, un humain sur quatre sera africain, et même un sur trois parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

7. INTERDÉPENDANCE AFRICAINE ET ZLECAF : CAPACITÉ DE DISSUASION, GUERRES CINÉTIQUES ET NON-CINÉTIQUES ET CHANTAGE SÉCURITAIRE ET/OU MONÉTAIRE

L'Afrique est bien au cœur des enjeux géopolitiques et géostratégiques. Les défis, les enjeux, les opportunités et les perspectives sont multiples et variées. Sauf, qu'il faut mettre en exergue le fil conducteur. Peut-on résumer tout ceci autour du concept de rapport de force ? Certainement ! Il s'agit surtout pour les dirigeants africains de faire face collectivement à la difficulté de contrer la domination de forces, puissances et groupes de pression tant venant de l'extérieur que de l'intérieur avec leurs cohortes d'inégalités entretenues.

La solution passe par la mise en place d'instruments permettant la reconstitution d'une capacité d'influence et de nuisance. Autrement dit, une capacité de dissuasion au niveau national, régional et continental en Afrique qui permette de trouver des solutions opérationnelles pour les peuples africains en créant et distribuant, en toute souveraineté, des richesses localement en Afrique.

Une des propositions concrètes se résume au fait que les citoyens africains, et plus particulièrement leurs dirigeants, doivent se réapproprier et muter vers une géographie stratégique de valorisation de ses ressources par secteurs, filières et/ou valeurs ajoutées : C'est en cela que le continent, par étapes et par Etats regroupés par affinité géographique, sectorielle ou autre, peuvent prétendre réellement avancer vers une souveraineté monétaire, économique et politique.

Le développement dans le cadre de la ZLECAf doit se conjuguer d'abord au niveau de sous-ensembles sectoriels ou transversales africaines en s'assurant de ne pas intégrer dans le groupe ainsi constitué, des agents doubles, infiltrés ou travaillant au sabotage du processus de souveraineté. Le repositionnement panafricaniste ne peut se faire sur la base du concept de l'Union africaine, mais sur la base d'un concept plus opérationnel de l'interdépendance africaine²¹.

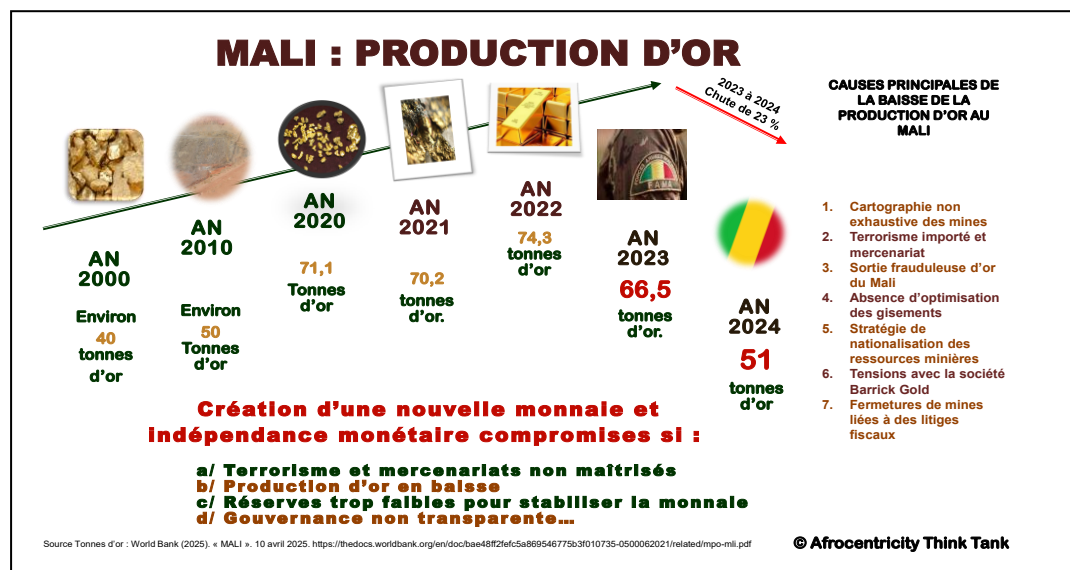
La duplicité de certains pays du Golfe arabe et leur soutien simultané à des milices islamistes et à des régimes autoritaires se réalisent par l'instrumentalisation d'une diplomatie douce, le fameux « *soft power* » dans le domaine religieux. Cette approche a contribué à l'effondrement de pays entiers, comme le Soudan. Ce double langage peut devenir un piège²². Il faudra veiller à ce que la diplomatie douce ne se transforme en une diplomatie du chantage sécuritaire à l'instar de ce qui s'est passé dans les pays suivants : Libye, Soudan, Yémen, Somalie/Somaliland, République démocratique du Congo à l'Est. Tous ces pays ne se sont pas vraiment relevés suite à des décisions précipitées de rechercher des partenaires « *garants de sécurité* » alors que ces pays n'ont pas de capacité d'influence et se sont éloignés des principes démocratiques. Pourtant, ce sont ces régimes fragiles ou illégitimes qui sont identifiés par ce qu'il faut considérer comme des investisseurs sécuritaires, pour exercer un chantage sécuritaire ou monétaire. En réalité, l'Etat fournissant son « *soutien financier et/ou sécuritaire* » a comme objectif d'accéder de manière privilégiée aux ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol, ce qui fragilise la construction de la souveraineté du pays africain. Il peut arriver que les pays africains deviennent le terrain de guerre et de règlements de compte de grandes et moyennes puissances qui n'hésitent pas, parfois, à transformer le pays africain comme des avant-postes ou des bases arrière pour affaiblir un Etat-enemi ou

disposant de capacités militaires perçues comme potentiellement intrusives²³. Cette stratégie géopolitique est qualifiée de *chantage par procuration*.

Il faut donc militer pour, non pas modifier l'objectif consensuel de l'unité des peuples africains autour des chefs d'Etat africains, mais d'opérationnaliser cet objectif fixé à 2063 par des approches quinquennales (tous les cinq ans) en commençant avec des cas pratiques. Le cas pratique et opérationnel proposé doit se faire sur la base du volontariat et d'un engagement de non-trahison du principe de l'interdépendance africaine au sein d'une stratégie/projet sectoriel ou transversal : la stratégie avec un projet sectoriel proposé sera le choix de la matière première « or » et sa transformation physique locale ainsi que sa transformation numérique locale avec la création d'une monnaie non convertible (monnaie de compte, de paiement et de réserves) au sein de la nouvelle géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol entre Etats et Peuples africains amis.

Pour soutenir une monnaie indépendante, il faudra nécessairement améliorer les niveaux des réserves et surtout s'assurer une augmentation de la production d'or au profit de l'Etat malien. Or, la production d'or a chuté de 23 % entre 2022 et 2023²⁴. Si cela continue, la capacité du Mali à soutenir la création d'une monnaie propre pourrait être compromise. D'autres causes principales de la baisse de la production du Mali sont à relever notamment :

- une cartographie non exhaustive des mines d'or ;
- un terrorisme et du mercenariat importés ;
- une sortie frauduleuse d'or du mali ;
- une absence d'optimisation des gisements d'or existants ;
- une stratégie de nationalisation des ressources minières ;
- des tensions avec la société Barrick Gold ;
- la fermetures de mines liées à des litiges fiscaux, etc. (voir le graphique ci-après).



Par ailleurs, l'objectif de la stratégie d'interdépendance et du projet quinquennal est d'organiser, sur la base du volontariat, les entités membres (Pays, institutions, entreprises, association, groupements d'intérêts économiques, etc.) sur la base du principe de l'interdépendance africaine afin de :

- créer des valeurs ajoutées sectorielles ou transversales en comparant la situation en début d'exercice et 5 ans après ; et de s'assurer de pouvoir
- générer une capacité de dissuasion et d'influence, mesurable par le nombre d'institutions ou entreprises ou associations communes qui agissent de manière coordonnées vis-à-vis du monde extérieur, mais aussi vis-à-vis du monde intérieur, par un processus d'harmonisation des règles prévisibles communes.



Bien sûr que cela ne pourra pas se faire, in fine, sans la régénération d'une souveraineté sécuritaire, monétaire, économique, financière, environnementale, institutionnelle et culturelle, sinon culturelle par la valorisation des principes ancestraux de la priorité donnée à valorisation de la personne humaine et le principe de l'immanence du lien harmonique à préserver entre Dieu, la nature et l'humain.

Or, avec la guerre cinétique (terrorisme et mercenaires de déstabilisation) et la guerre non-cinétique²⁵ menée contre le Peuple et les Etats africains, l'enjeu et le défi principal de l'Afrique et des Africains est d'exister. Or, on n'existe que parce qu'on est « *souverain* » chez soi.

Les guerres non cinétiques qui reposent sur des moyens indirects visant à déstabiliser l'adversaire sans recourir à l'affrontement physique immédiat sont légion en Afrique. Elle englobe des opérations dans le cyberspace, la désinformation, la manipulation de l'opinion publique, l'influence médiatique, ainsi que des mesures économiques et diplomatiques destinées à fragiliser la cohésion interne d'un État ou d'une société. Dans le contexte africain, cette approche est souvent utilisée pour influencer les décisions politiques, miner la confiance dans les institutions ou créer des divisions ethniques et sociales sans déclencher directement un conflit ouvert. Les puissances extérieures, qu'elles soient occidentales ou d'autres acteurs, peuvent recourir à ces méthodes pour exercer une influence discrète tout en restant officiellement à l'écart d'une intervention militaire directe. La dualité de ces deux stratégies (cinétique et non cinétique) représente un défi majeur en matière de sécurité et de souveraineté en Afrique. Les conséquences au plan psychologique des guerres non cinétiques sur les populations africaines, surtout en zone rurale où l'analphabétisme est élevé, peut produire des effets sur les comportements toxiques, notamment d'acceptation de l'inacceptable, plusieurs mois, voire plusieurs années, après l'action initiale. Ne pas intégrer cette forme de « *formatage* » de l'imaginaire et des « *cerveaux* » africains conduit souvent à des erreurs stratégiques et d'incompréhensions entre Africains sur les voies et moyens de mener une lutte de libération et de souveraineté.

Il y a tout un courant de partis politiques et de personnes racistes qui considèrent qu'un « *bon nègre, est un nègre mort* »... Or, il s'agit du constat de plusieurs analystes noirs du traitement qui est réservé aux « *citoyens noirs* », ce indépendamment du contexte géographique. Cette « *formule* » aurait été utilisée à la mort du Feu poète martiniquais Aimé Césaire lors du débat sur son transfert au « *Panthéon* » à Paris. Une certaine guerre non-cinétique se nourrit de cette pensée « *raciste* » sur le sort réservé par certains non-Africains aux Africains noirs²⁶. D'autres ont modernisé cette formule autrement dans le cadre de la nouvelle géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol. Ils considèrent et établissent secrètement des cartographies établies sans des Africains souverainistes en titrant « *L'Afrique sans les Africains*²⁷ ».

Cette négation ou minimisation volontaire des dimensions et existences locales et complexes des Africains et de leur culture est reconnue dans les études de géopolitique postcoloniales. Cette géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol à l'ère de la cartographie coloniale a contribué à construire l'image d'une Afrique « *inexplorée* » et « *dépourvue* » de structures préexistantes, servant ainsi d'outil de domination et de légitimation des projets des impérialistes.

Cette géographie coloniale a permis à l'Administration coloniale de proposer des visions totalement déformées des territoires africains, pour mieux se les approprier par la suite. Cette vision n'a pas totalement disparue aujourd'hui. Elle prend des contours modernisés et utilise des « *Proxi* » comme des mercenaires ou des « *sous-traitances* » y compris africaines pour continuer cette appropriation du bien d'autrui. Ce sont ces cartes de la postcolonie qui expliquent qu'il n'y a pas d'or au Mali, ou d'uranium au Niger, etc. Pourtant, les preuves sont là dès lors que l'exploitation du sol, du sous-sol, ou du hors-sol se fait par des sociétés non africaines qui refusent un partage équitable des recettes tirées des richesses africaines. En 1839, avant le partage par les Occidentaux européens de l'Afrique, les cartes de l'Afrique, celle du Mali en particulier, ne mentionnait aucune frontière administrative²⁸.

Or, si l'on ne prend pas conscience de cette stratégie d'éradication sinon de domination des Africains par leur sous-sol, sol et le hors-sol, alors, c'est le viol de l'imaginaire comme l'a écrit la grande panafricaniste malienne qu'est Aminata Traoré²⁹, qui empêchera tout simplement de « *repenser le développement africain à l'ère de la ZLECAf* ».



8. S'ORGANISER SUR UNE BASE DU VOLONTARIAT POUR CRÉER D'ABORD UNE MONNAIE NON CONVERTIBLE AU SEIN D'UN ESPACE COMMUN

La souveraineté monétaire et économique ne pourra pas prospérer sans une souveraineté sécuritaire, notamment celle qui passe par la maîtrise des nouvelles frontières géographiques ou sectorielles ou transversales basées sur l'interdépendance africaine. Pour ce faire, il faudra prendre conscience de la mutation de la conflictualité, qui repose sur l'imprévisibilité, l'incertitude et la déstabilisation par des ressorts postcoloniaux qui prennent diverses formes de limitation, sinon de destruction potentielle, de la capacité de dissuasion et d'influence des pays africains souverainistes. Ces facteurs d'instantanéités sont d'origines exogènes à l'Afrique, et se déclinent sous toutes les formes possibles de nuisances : sécuritaires, politiques, monétaires, technologiques et donc géoéconomiques et géostratégiques. Mais, cela commence par la domination du sous-sol, du sol et du hors sol africain. Il faut en être conscient et l'enseigner partout pour sortir l'Afrique de son angélisme sur le monde dans lequel nous vivons.

Il s'agit donc de préparer l'Africain en le « déformatant » de son rôle d'exécutant et de passivité face aux agressions subies pour lui redonner un justificatif et un goût pour se libérer du joug de ceux qui ont refusé de respecter les principes ancestraux africains de la Maât : vérité, justice, innocence, respect mutuel, le vivre ensemble en paix, et la dignité humaine.

Les Africains souverainistes doivent s'organiser pour se réapproprier leurs ressources, les gérer dans la transparence et surtout de générer de la valeur ajoutée et des richesses à partager sous la forme d'innovation, de construction d'infrastructures de bien-être et de logistique, et d'augmentation du pouvoir d'achat afin de stopper la corruption, les conflits internes et les inégalités, les deux virus du vivre ensemble.

L'exemple proposé puisque l'on parle du Mali est la matière première que constitue l'or. Les pays suivants : Ghana, Afrique du sud, Soudan, Mali, Burkina-Faso, la Guinée et bien d'autres devraient s'organiser sur une base du volontariat pour :

- raffiner cet or dans le cadre de contrats non-léonins avec les entreprises multinationales soutenues par leurs Etats respectifs ; et
- créer une monnaie non convertible au sein de l'espace commun qui sera basée sur le stock d'or déposé auprès d'un institut d'émission qui ne peut être la Banque centrale de la Zone franc (niveau national ou sous-régional) ;
- assurer le pouvoir libérateur à cette monnaie non convertible.

Attention d'assurer une prise de décision fluide et non basée sur l'unanimité au sein de telles structures afin de s'assurer de l'agilité de l'institution structurant la souveraineté décentralisée.

Or et pour conclure, tout ce ne pourra pas être possible si les pays mentionnés pour chaque matière première choisie, n'accepte pas de faire des entorses sérieuses et innovatives aux principes de l'intangibilité des frontières coloniales africaine³⁰ défendues par l'Union africaine. C'est d'ailleurs pour cela qu'il sera question d'épouser le concept d'interdépendance africaine pour « avancer » lentement mais sûrement vers la souveraineté par étapes d'un panafricanisme décentré et non récupérable par des révisionnistes à la solde d'intérêts anti-africains.

9. REPOSITIONNEMENT PANAFRICANISTE DU CONTINENT : ENTRE IDÉOLOGIES ET PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Le repositionnement panafricaniste du continent africain repose sur une volonté de renforcer l'unité, l'indépendance et l'influence des nations africaines face aux enjeux mondiaux. Il s'exprime à travers des initiatives politiques, économiques et culturelles visant à réduire la dépendance extérieure et à promouvoir une coopération intra-africaine³¹. Mais, il convient de prendre conscience d'une vague de « révisionnistes africains » qui tendent à justifier l'idée que se fait le monde occidental du panafricanisme, à savoir une simple « idéologie ». Or, les réalités contemporaines du continent et la soif d'apprentissage des vérités historiques des jeunes obligent à proposer des résultats concrets, y compris à ceux qui s'affichent comme panafricanistes. Aussi, trop

de « *verbe* » tue le « *verbe* ». Verbe sans actions³² et résultats concrets peuvent devenir contreproductifs et servir la cause de ceux qui s'organisent pour diviser les initiatives panafricaines.

L'opérationnalisation des stratégies et projets gouvernementaux passe par une obligation de résultats. Il est donc impératif pour trouver un consensus entre les Africains d'ici et d'ailleurs y compris dans les Diasporas qui repose sur moins d'affichage et plus de propositions d'améliorations du bien-être des populations africaines. Il est vrai qu'il importe de déconstruire pour reconstruire. Mais, encore faut-il y mettre beaucoup de précautions et de la compétence.

Pourtant, quelques actes ont été posés en Afrique et témoignent de la volonté de repositionnement panafricaniste de dirigeants africains. Les exemples concrets suivants pourraient servir d'illustration. Il s'agit principalement de :

- 9.1 La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) – Lancée en 2019, cette initiative vise à créer un marché unique africain pour les biens et services, favorisant le commerce intra-africain et réduisant la dépendance aux marchés étrangers ;
- 9.2 L'Alliance militaire contre Boko Haram – Le Nigeria, le Cameroun, le Niger et le Tchad ont formé une coalition militaire pour lutter contre cette menace transfrontalière, illustrant une coopération panafricaine en matière de sécurité en octobre 2014/Janvier 2015.
- 9.3 L'initiative du passeport africain – Le Ghana, le Rwanda, les Seychelles, la Gambie et le Bénin ont supprimé les visas pour les détenteurs de passeports africains, facilitant la libre circulation des citoyens africains et renforçant l'intégration continentale le 25 décembre 2024. Cette décision, prise par le Président ghanéen Nana Akufo-Addo³³ a permis de supprimer l'obligation de visa pour les détenteurs de passeports africains à partir de janvier 2025 et facilitant la libre circulation sur le continent dans le cadre des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ce d'autant que le secrétariat de la ZLECAf est basé à Accra.
- 9.4 Le renforcement des institutions panafricaines par L'Union africaine s'est concrétisé lors du sommet qui s'est tenu à Maputo en juillet 2024. L'organisation continentale a choisi de jouer un rôle clé dans la médiation des conflits et la promotion de politiques économiques communes, bien que des défis subsistent dans son efficacité et son financement ;
- 9.5 La création de plusieurs institutions et organismes spécialisés au niveau continental, ainsi que les projets *Phares de l'Agenda 2063* avec le défi de trouver les financements pérennes pour le bon fonctionnement basée sur l'efficacité dans la durée³⁴.

Ces quelques initiatives montrent une volonté croissante des pays africains de s'affranchir des influences extérieures et de bâtir une autonomie stratégique.

10. ZLECAF : RISQUES ET OPPORTUNITES À DOUBLE TRANCHANT

L'initiative de la ZLECAf a pour objet de créer un marché régional africain préférentiel pour les échanges intra-africains. La réalité est qu'une entreprise non Africaine établie en Afrique bénéficiera des mêmes facilités de circulation dans la ZLECAF³⁵. Concrètement, si aucune mesure de protection temporaire n'est prise pour protéger les économies locales, notamment les industries naissantes, l'Afrique risque d'être envahie par des produits et services des entreprises multinationales disposant d'une capacité de distribution rapide sur l'ensemble du territoire, tout en ne payant que des tarifs douaniers réduits à la portion minimum. Il importe donc de ne plus s'appesantir sur les slogans mais de réaliser des études de « remontée des chaînes de valeurs³⁶ » et de s'assurer que les entreprises africaines peuvent soutenir la compétition internationale qui arrivera massivement en Afrique avec la ZLECAf totalement opérationnelle.

Il est néanmoins vrai que les résultats attendus sont multiples et restent à confirmer à savoir :

- 10.1 L'augmentation du commerce intra-africain, notamment avec l'abaissement, sinon la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires entre les pays africains, ce qui permet une augmentation des échanges commerciaux. Selon la Banque mondiale, elle pourrait faire sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté et accroître le revenu de 68 millions d'autres.

- 10.2 Le développement industriel et la diversification économique, avec la transformation locale des matières premières, réduisant ainsi la dépendance aux exportations brutes. Cela devrait stimuler la création de chaînes de valeur régionales et renforcer l'industrialisation du continent.
- 10.3 L'attractivité pour les investisseurs étrangers, grâce au marché unique créé. Encore faut-il s'assurer de la mise en place d'un « centre de services intégré » ou « point de service unique », ou encore un « guichet unique » (« *one stop shop* » en anglais) pour toutes les procédures administratives d'installation en Afrique pour les investisseurs, mais aussi pour accéder aux financements pour les entreprises africaines. Des initiatives comme *Casablanca Finance City*³⁷ jouent un rôle clé dans cette dynamique.
- 10.4 Les opportunités pour les micro et petites et moyennes entreprises (M/PME) et les entrepreneurs. Les MPME représentent 90 % des entreprises africaines et pourront bénéficier de nouvelles opportunités de croissance grâce à la facilitation du commerce et à l'accès à des marchés élargis ;

Malgré ses avantages, les défis et la mise en œuvre de la ZLECAf demeurent une vraie problématique. Il faut surmonter des défis³⁸ tels que les infrastructures insuffisantes, les barrières réglementaires et la coordination entre les États membres. Une mise en œuvre efficace est essentielle pour maximiser ses bénéfices.

En définitive, la ZLECAf représente une avancée majeure pour l'économie africaine, mais son succès dépendra de la capacité des pays à harmoniser leurs politiques et à investir dans des infrastructures adaptées³⁹.

In fine, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) devrait pouvoir avoir un impact significatif sur l'économie africaine en favorisant l'intégration régionale et en stimulant la croissance économique, si les infrastructures, l'énergie à des coûts abordables, la logistique et l'efficacité de l'administration africaine sont au rendez-vous.

Par ailleurs, il importe de mettre l'accent aussi sur le principe du management stratégique et efficace d'une « affaire » ou « business » dans un environnement prévisible permettant à court et moyen terme des prises de contrôle des Africains et des agglomérations de sociétés permettant d'atteindre des tailles critiques pour satisfaire des marchés sous-régionaux ou continentaux. Or, souvent cet aspect est souvent négligé et est souvent récupéré par les entreprises multinationales étrangères qui en profitent pour s'installer sur des marchés en émergence que constitue le continent africain. Cela se traduit souvent par :

- des délocalisation de la production, soit un déplacement des activités des entreprises multinationales en Afrique pour profiter d'une main-d'œuvre moins coûteuse, rendant leurs business plus compétitives ;
- l'exploitation des ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol constituant une partie importante des richesses africaines, principalement dans le secteur des mines et de l'énergie sans que les Etats ou les populations puissent concrètement observer ou profiter retombées économiques locales, notamment en termes de responsabilité sociale de l'entreprise ou en termes de pouvoir d'achat amélioré ou encore de soins de santé ou de pension de retraite.

Le côté négatif de cette approche, qui risque d'être amplifié au niveau de la ZLECAf, est le non-respect de l'environnement, de la biodiversité et surtout la capacité à s'assurer une certaine forme d'impunité suite à des externalités négatives. En effet, de nombreux pays africains sont souvent victimes de pratiques environnementales contestables, voire illicites⁴⁰. Là aussi, l'Afrique et ses populations servent de variables d'ajustement pour les excès des pays industrialisés disposant d'une capacité d'influence forte ou d'une capacité de nuisance en termes de chantage au financement. Il faut bien constater outre quelques éléphants blancs, il existe :

- de nombreuses délocalisation des industries polluantes, suite à des contournements des réglementations environnementales strictes dans les pays du Nord global ;
- sans être un grand pollueur⁴¹ et malgré les Accords internationaux sur le climat, l'Afrique subit les effets du changement climatique mais elle est souvent poussée à adopter des politiques environnementales qui ne tiennent pas compte de ses réalités économiques.

Pour éviter d'être une simple variable d'ajustement, l'Afrique devrait renforcer :

- son autonomie économique en développant ses propres industries.
- sa souveraineté politique en négociant des accords plus équilibrés.
- sa gestion environnementale en imposant des normes adaptées à ses besoins.



L'Afrique a le potentiel de changer la donne et de devenir un acteur influent plutôt qu'un simple paramètre de régulation, ce aux dépens des populations africaines.

11. RECONSTITUTION D'UNE CAPACITÉ D'INFLUENCE ET DE DISSUASION : DIX (10) PRÉALABLES

L'Afrique est au centre des dynamiques géopolitiques et géostratégiques mondiales, en raison de ses ressources naturelles, de sa position stratégique et de son potentiel humain. Cependant, elle fait face à des défis majeurs, notamment la domination extérieure à travers des dépendances économiques et politiques, ainsi que des inégalités internes qui freinent son développement. Les solutions sont à mettre en œuvre de manière holistique et portent essentiellement sur la reconstitution d'une capacité d'influence et de dissuasion.

Pour contrer les formes multiples de domination et renforcer son autonomie et sa souveraineté, l'Afrique pourrait mettre en place plusieurs instruments fondés sur une volonté d'agir ensemble sans contraintes extérieures à savoir :

- 11.1 le renforcement des institutions existantes dans leur capacité à jouer un rôle plus proactif dans la défense des intérêts africains ;
- 11.2 le piège du chantage sécuritaire qui sous-tend des alliances stratégiques de défense ;
- 11.3 les incitations pour la transformation locale des ressources du sol, du sous-sol et du hors-sol pour éviter la dépendance aux exportations de matières premières non transformées et sans valeurs ajoutées, ce qui freine le développement d'une autonomie économique ;
- 11.4 la création de bloc stratégique de sécurité du sol, du sous-sol et du hors-sol avec des alliances et partenariats économique et militaire entre les pays africains afin mieux peser sur la scène internationale ;
- 11.5 les incitations pour attirer, investir, créer en accordant une priorité à la digitalisation, la technologie et l'innovation, ce qui devrait réduire la vulnérabilité du continent aux influences et ingérences extérieures ;
- 11.6 des primes offertes par les Etats pour toutes initiatives et propositions d'amélioration des conditions de vie des Africaines et Africains dès qu'il s'agit d'un projet ou une solution opérationnelle valorisant les approches pragmatiques et de diffusion de la connaissance ;
- 11.7 le développement des agglomérations d'espaces et d'industries africaines locales pour transformer les matières premières sur place et créer de la valeur ajoutée.
- 11.8 la formation accélérée avec des mises à niveau des ressources humaines abondantes et jeune du continent vers une main d'œuvre qualifiée et si possible adapté pour l'entrepreneuriat afin de répondre aux besoins du marché africain et mondial ;
- 11.9 le financement des entreprises africaines avec une fiscalité simplifiée et promouvant la création d'emplois. Pour ce faire, la mise en place de fonds souverains et des banques de financement des Micro et Petites entreprises afin de soutenir les initiatives locales de création de richesses et d'emplois ;
- 11.10 la valorisation de la coopération intra-africaine dans tous les domaines afin de réduire la dépendance aux marchés extérieurs et produire et consommer local, si possible « bio ».

L'Afrique a les ressources et le potentiel pour se positionner comme un acteur influent sur la scène mondiale. La clé réside dans une stratégie coordonnée et une volonté politique forte pour transformer ces défis en opportunités. L'accélération de toutes ces initiatives dépend fortement de la souveraineté monétaire et économique.

12. SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE : SEPT PROPOSITIONS

Sept principaux points sont à mettre en place pour réussir la dynamique de la souveraineté et favoriser la souveraineté monétaire et économique en Afrique :

- 12.1 Renforcement de l'autonomie des banques centrales et des institutions monétaires fondées sur des réserves en or et une monnaie adossée à l'or. Celles-ci doivent bénéficier d'une indépendance

opérationnelle pour mener une politique de stabilité inflationniste et financière, tout en s'assurant de soutenir le développement de l'Etat en n'accumulant pas des « bénéfiques » en s'assurant que l'argent ne dort pas mais circule, d'où l'importance de l'augmentation de la masse monétaire et du crédit. Cela passe par une réglementation claire et la capacité à utiliser des outils comme la politique de taux d'intérêt et la gestion des réserves de change afin de réduire la dépendance aux influences extérieures ;

- 12.2 Le renforcement et développement des systèmes financiers locaux et régionaux avec des marchés décentralisés de capitaux locaux – par exemple, en développant des obligations et des instruments financiers adaptés, cela permettra de réduire le recours aux financements étrangers, notamment dans la proximité immédiate des ménages et des entreprises. Cela doit aller de pair avec la création de plateformes financières régionales peut faciliter l'investissement et la mutualisation des ressources entre pays africains ;
- 12.3 La diversification de l'économie par la promotion de la production locale avec en filigrane, le soutien au développement de secteurs industriels, de services stratégiques, en investissant dans la recherche de la compétitivité, l'innovation et la formation des compétences locales. Cela inclut l'appui aux MPME/PME au sein d'agglomérations de création de valeurs ajoutées et de connaissances partagées et d'industries dans des secteurs émergentes afin de limiter la vulnérabilité liée à une dépendance excessive aux matières premières non transformées ;
- 12.4 Renforcement de l'intégration économique régionale en organisant la suppression des bureaucraties qui entrave l'exploitation optimum des accords portant sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ce qui devrait permettre de dynamiser les échanges intra-africains, de créer des chaînes de production locales, régionales et de s'insérer de manière compétitive dans les chaînes de valeurs globales. Cela devrait aussi contribuer à la réduction de dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs, une meilleure change d'entrer en partenariat, et surtout une coopération renforcée permettant une meilleure résilience monétaire et économique collective ;
- 12.5 L'investissement dans les infrastructures essentielles plus particulièrement le développement des infrastructures énergétiques (notamment les énergies renouvelables) et numériques pour garantir l'autonomie et stimuler la croissance économique. Des infrastructures intégrant l'intelligence artificielle et la digitalisation des services connexes améliorent grandement la compétitivité des entreprises locales et renforcent la connectivité régionale ;
- 12.6 La mise en œuvre d'une politique fiscale moderne et équitable avec une taxe faible et unique pour le secteur informel des lors qu' il y a création d'emplois. Au plan macroéconomique, l'adoption d'un système harmonisé de fiscalité qui n'est pas « punitive » mais renforce les ressources internes, en luttant efficacement contre la corruption et en améliorant la transparence dans la gestion des fonds publics, devrait permettre une répartition juste des ressources et une meilleure allocation des investissements dans les secteurs stratégiques et prioritaires ;
- 12.7 La promotion de l'innovation, des centres de location de technologies et de la transformation numérique suppose d'investir dans la formation et les équipements digitales afin d'avancer rapidement vers un monde plus connecté afin de positionner l'Afrique sur la scène technologique mondiale.

Ces initiatives, mises en œuvre de concert, peuvent fournir une base solide pour sceller une véritable souveraineté monétaire et économique sur le continent et devenir le levier principal de la mutation monétaire et la transformation économique qui attend l'Afrique et les Africains.

13. HUIT RECOMMANDATIONS POUR SERVIR D'EFFETS DE LEVIER DANS UN CADRE HOLISTIQUE DE DEVELOPPEMENT DU BIEN-ÊTRE DES PEUPLES AFRICAINS

Les fluctuations unilatérales des règles internationales par les pays à capacité d'influence forte constituent des menaces pour la souveraineté africaine ? Intimidation, dissuasion, ultimatum, bravades, chantage, humiliation,



marginalisation, et déstabilisations sont les principaux ingrédients utilisés pour neutraliser toutes vellétés d'organisation de la souveraineté monétaire et économique.

Ce sont les mêmes ingrédients qui sont utilisés pour tenter de stopper le retour de la souveraineté territoriale. Or, sans souveraineté territoriale, il n'y a pas de fondement stable pour la construction d'une souveraineté monétaire et économique.

Donc, pour ne pas mettre *la charrue avant les zébus*, il importe de rappeler que toute souveraineté africaine se construit à partir d'une nouvelle géographie alternative du sol, du sous-sol et du hors-sol entre Etats africains volontaires. Il faut d'abord s'assurer de la volonté affichée pour éviter les trahisons et autres compagnonnages adultérins. La décision de certains dirigeants de la Communauté économique et de développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de faire la guerre à un Etat membre fondateur doit servir de rappel et d'exemple.

La souveraineté monétaire et économique est indispensable pour atteindre une souveraineté nationale complète car elle offre aux États la capacité de décider et d'agir selon leurs propres priorités, sans être indûment contraints par des règles ou des fluctuations internationales.

Voici quelques éléments de la stratégie à adopter pour favoriser les mutations de l'économie africaine en quête de souveraineté à partir d'une intégration confédérale, complémentaire, régionale et sectorielle. Il s'agit de tracer l'autoroute menant à l'interdépendance africaine.

- 13.1 Promouvoir la vérité des comptes publics et le contrôle des politiques macroéconomiques qui ne dépendent pas d'ingérence extérieures, notamment d'institutions financières, d'Etats ou d'entreprises transnationales ayant des intérêts contradictoires avec ceux de la Nation africaine ;
- 13.2 Maîtriser l'endettement extérieur et la réduction et l'élimination de la dette intérieure afin de réduire la dépendance aux emprunts à des conditions non soutenables auprès des marchés internationaux en recherchant au sein des BRICS plus des conditions plus favorables qui ne favorisent pas le surendettement ;
- 13.3 Financer et investir dans les secteurs essentiels et les projets prioritaires de développement, l'énergie à coût abordable, les infrastructures, la logistique, les coûts des facteur de production, et les programmes sociaux de manière plus autonome en tenant compte de la cohérence des chaînes de valeurs ajoutées.
- 13.4 Organiser des agglomérations de petites et moyennes entreprises dans les secteurs prioritaires et protection des industries locales acquérant des technologies d'amélioration de la productivité pour assurer une participation proactive dans les chaînes de valeurs locales et globales ;
- 13.5 Protéger les industries émergentes et favoriser la diversification économique en adoptant des normes de qualité et des tarifs douaniers adaptés et provisoires pour protéger l'essor des capacités productives et capacités commerciales, notamment dans le domaine industriel adaptées aux réalités locales ;
- 13.6 Réduire graduellement les vulnérabilités associées à une dépendance excessive aux importations ou aux chaînes de valeur mondialisées ;
- 13.7 Créer sa propre monnaie non convertible au cours d'une période déterminée et l'adosser à une matière première comme l'or tout en réorganisation ou créant des institutions et des instruments sécurisés, gérer l'émission et organiser les banques secondaires en dehors du système de la zone franc afin de financer en toute souveraineté ses projets prioritaires de développement et de création de richesses et d'emplois ;
- 13.8 Organiser une résistance, voire une dissuasion, envers les « ventes à perte » ou dumping de nombreux produits étrangers s'attaquant aux marchés africains.

La souveraineté monétaire et économique est un levier important pour réduire les vulnérabilités face aux chocs externes. Sans une indépendance monétaire, les économies sont souvent soumises aux fluctuations des taux de change et aux crises financières externes. Une politique monétaire souveraine offre une marge de manœuvre permettant de contrer ces influences en temps de crise, renforçant ainsi la résilience économique nationale.

C'est bien la capacité de prendre des décisions économiques et monétaires de manière indépendante qui renforce la légitimité et l'autonomie politique d'un État sur la scène nationale, régionale et internationale.



Au final, cette indépendance permet de négocier d'égal à égal, sur des bases plus équilibrées avec d'autres puissances, tout en maîtrisant sa monnaie et contrôlant son destin économique. Dans ces conditions, il est possible d'affirmer son autonomie politique et stratégique tout en veillant à se prémunir contre les réseaux de déstabilisation organisée qui ont pour mission, à défaut de contrôler le sol, le sous-sol et le hors sol africain, d'empêcher les véritables propriétaires d'en profiter pour construire le bien-être de leurs peuples.

En somme, atteindre la souveraineté monétaire et économique est une condition sine qua non pour garantir que les orientations politiques, sociales et stratégiques correspondent aux intérêts nationaux. Cela permet non seulement de protéger les économies des ingérences et aléas internationaux, mais aussi de renforcer l'autonomie et la capacité de transformation locale des produits (sol, sous-sol et hors-sol) du pays. Pour réussir, il importe de retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen⁴². YEA.

29 mai 2025 et mise en ligne le 6 juin 2025.

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO
Économiste et Président de Afrocentricity Think Tank.

BIO DU PANÉLISTE : Yves Ekoué AMAÏZO, PhD., MPhil. MBA, MA.

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO a plus de 35 ans d'expérience internationale (1 an en tant que Coordinateur de l'information financière pour Eurobank au Luxembourg, 20 ans en tant qu'Économiste et Gestion de Projet à divers titres (Préinvestissement, Stratégie, Conseils, Statistiques et réseaux d'information, Développement du Secteur Privé, etc.) auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel basée à Vienne, et depuis 11 ans, Fondateur et Directeur général d'une petite société de conseil «MutAgile Limited ». Il offre des conseils à certains gouvernements et à des entreprises privées sur la gestion stratégique ainsi que des questions économiques et de management.

Il exerce aussi ses activités de plaidoyer en tant que Président et Directeur Général d'Afrocentricity Think Tank (www.afrocentricity.info). Il participe à des ateliers dans le monde et plus particulièrement auprès du patronat en Afrique.

Il a publié plusieurs livres et articles en français et en anglais et axé ses activités de partage des connaissances sur la crise financière, les économies émergentes, la gestion stratégique, l'esprit d'entreprise, la fraude financière, la perturbation technologique, l'économie des migrations et la gestion/le management de la mutabilité. Il a aussi dirigé trois (3) livres collectifs sur l'Afrique.

Il a servi au sein du Panel des personnalités éminentes de l'Union africaine et il est membre des économistes de l'Union africaine.

Il a contribué en tant que réviseur externe, réviseur des pairs et a offert en anglais des révisions écrites, des commentaires et des suggestions ou des analyses pour comme le Journal of Economics, Management and Trade, le British Journal of Economics, Management & Trade, l'Asian Journal of Sociological Research, le Journal of Economics, Business and Accounting, l'Asian Journal of Agricultural Extension, Economics & Sociology et le Russian-African Club of the Moscow State University.

Il est titulaire d'un Doctorat (PhD., Université Jean Moulin, Lyon) (1986), un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA, Université Lumière, Lyon) en Banque, Finance et Monnaie (1983), une Maîtrise en Gestion des services publics et des entreprises, Université Lumière (1982) et un Master of Business Administration (MBA), Wales University / Robert Kennedy School Zürich sur la gestion stratégique/le Management des entreprises mondiales (2009). Quelques certificats de spécialisations sont venus compléter sa formation de base (notamment en commerce, finance/banque, industrie)...

¹ Le Gouriellec, S. (2024). *Géopolitique de l'Afrique*. Editions *Que sais-je ?* Paris.

² Wilson, S. (2025). « Monnaie en Afrique de l'Ouest : AES, FCFA, et l'incertitude autour de l'ECO ». In *investigateurafricain.tg*. 24 février 2025. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://investigateurafricain.tg/monnaie-afrique-ouest-aes-fcfa-eco/>

³ Aglietta, M. et Orléan, A. (2002). *La violence de la monnaie*. Editions Odile Jacob : Paris.

⁴ Agbobli, A. A. (2002). *Le monde et le destin des africains*. Collection Interdépendance africaine. Editions L'Harmattan : Paris.

⁵ « La Chine gagne la lutte contre l'extrême pauvreté : un miracle humain de plus ». In *www.chine-magazine.com*. 2 mars 2021. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.chine-magazine.com/la-chine-gagne-la-lutte-contre-lextreme-pauvrete-un-miracle-humain-de-plus/>

⁶ Plumelle-Urbe, R. A. (2001). *La férocité blanche. Des non-Blancs aux non-Aryens. Génocides occultés de 1492 à nos jours*. Editions Albin Michel : Paris.

- ⁷ Tavares, L. F. (2024). « Enjeux et défis géopolitiques d'aujourd'hui : l'Afrique au cœur du monde de demain ! ». In *maroc-diplomatique.net*. 23 octobre 2024. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://maroc-diplomatique.net/enjeux-et-defis-geopolitiques-daujourd'hui-lafrique-au-coeur-du-monde-de-demain/>
- ⁸ Ciattoni, A. et Veyret, Y. (Sous la direction de) (2024). *Les fondamentaux de la géographie*. Editions Armand Colin : Paris.
- ⁹ Mbembe, A. (2018). *Politiques de l'inimitié*. Editions La Découverte : Paris.
- ¹⁰ Oqubay, A. (2019). "Why industrialization is vital for the African Continental Free Trade Agreement to succeed". In ODI. www.odi.org. Accessed 26 May 2025. Retrieved from <https://www.odi.org/blogs/why-industrialisation-vital-africa-continental-free-trade-agreement-succeed> (02.02.2021).
- ¹¹ Union africaine (2025). "États membres". In *au.int*. Accédé le 19 mai 2025. Voir https://au.int/fr/etats_membres/profiles
- ¹² Amaïzo, Y. E. (2025). "Sophisme trumpiste, protexpansionnisme et l'Afrique. Imprévisibilité, ingérence, alignement, sanction, transaction, et/ou annexion ». In www.afrocentricity.info. 5 mars 2025. Dossier Afrocentricity Think Tank. Afrique - Etats-Unis. Afrocentricity Think Tank : Vienne, Autriche. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://afrocentricity.info/2025/03/05/sophisme-trumpiste-protexpansionnisme-et-l-afrique/8603/>
- ¹³ La composition des BRICS+ en 2025 se présente désormais sous la forme d'un groupe de dix États. En plus des cinq membres historiques des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), le groupe s'est élargi pour inclure les États suivants : Iran, Égypte, Émirats Arabes Unis, Éthiopie, Indonésie, effectifs depuis 2024 et confirmés en 2025. Loizzo, C. (2023). « Les BRICS passent de 5 à 10 membres et deviennent les BRICS+ ». In *geoconfluences.ens-lyon.fr*. « Brève de Géoconfluences. novembre 2023, janvier 2024. Accédé le 27 mai 2025 Voir <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/breves/elargissement-brics-2024>
- L'Arabie Saoudite a un statut d'« *Etat partenaire* », avec un rôle consultatif et de participation limitée. Il s'agit de la participation aux sommets et contribuant aux débats sans un accès complet aux mécanismes décisionnels ou partageant des décisions communes comme le paiement en monnaie locale des hydrocarbures exportées. Grar, K. & Agences (2025). « L'Arabie saoudite évalue une éventuelle adhésion aux BRICS ». In www.leconomistemaghrebin.com. 22 janvier 2025. Accédé le 27 mai 2025. Voir <https://www.leconomistemaghrebin.com/2025/01/22/larabie-saoudite-evalue-une-eventuelle-adhesion-aux-brics/>
- Les pays ayant actuellement le statut de « *pays partenaires* » au sein du BRICS+ (et non pas membres à part entière, contrairement aux cinq pays fondateurs – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sont les neuf suivants, tels qu'établis lors du sommet de Kazan en octobre 2024 et effectifs dès le 1er janvier 2025 : Biélorussie, Bolivie, Cuba, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Thaïlande, Ouganda et Ouzbékistan. Ce statut de partenaire permet à ces nations de participer aux réunions et aux processus du groupe sans pour autant disposer des mêmes prérogatives décisionnelles que celles des membres à part entière. Il s'agit d'une période transitoire pouvant conduire ou pas à l'adhésion complète ultérieurement. L'Algérie qui était pressentie a choisi de ne pas intégrer le processus d'Etat partenaire. L'absence des pays de l'Alliance des Etats du Sahel en tant qu'Etats partenaire pose le problème des autres statuts, à savoir, les Etats membres de l'Alliance des BRICS plus, un statut qui reste à clarifier. Le Grand Continent (2025). « Les BRICS s'élargissent : le groupe représente désormais 51 % de la population et 40 % du PIB mondial ». In *legrandcontinent.eu/fr*. 2 janvier 2025. Accédé le 27 mai 2025. Voir <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/01/02/les-brics-se-dotent-de-9-nouveaux-etats-partenaires-le-groupe-represente-desormais-51-de-la-population-et-40-du-pib-mondial/>
- ¹⁴ Le Grand Continent (2025). Op. Cit.
- ¹⁵ Sneïba, M. (2024). « Mauritanie/Sénégal : Un bon exemple de coopération Sud-Sud ». In *afrimag.net* 18 avril 2024. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://afrimag.net/mauritanie-senegal-un-bon-exemple-de-cooperation-sud-sud/>
- ¹⁶ Mbeng Mezu, C. A. (2024). *Géoeconomie des minerais stratégiques dans le bassin du Congo*. Editions VA : Paris, 234 p.
- ¹⁷ Tellene, C., Meyer, T., Sur, S. et Eyl-Mazzega, M.-A. (2023). *Géopolitique des matières premières* n°117. 14 février 2023. Edition Documentation française : Paris.
- ¹⁸ Amaïzo, Y. E. (2025). Op. Cit.
- ¹⁹ Ali Vitali, A., Hunt, K. & Thorp V, F. (2018). "Trump referred to Haiti and African nations as 'shithole' countries". In www.nbcnews.com. January 11, 2018. Accessed 26 May 2025. Retrieved from <https://www.nbcnews.com/politics/white-house/trump-referred-haiti-african-countries-shithole-nations-n836946>
- ²⁰ Nubukpo, K. (2024). *L'Afrique et le reste du monde*. Editions Odile Jacob : Paris.
- ²¹ Amaïzo, Y. E. (1980). *De la dépendance à l'interdépendance. Mondialisation et marginalisation : une chance pour l'Afrique*. Collection Interdépendance africaine. Editions l'Harmattan : Paris, 432 p.
- ²² Rédaction (2025). « Arrogance géopolitique des Emirats : le cas malien ou la stratégie du harcèlement par procuration ». In www.algeriepatriotique.com. 24 mai 2025. Accédé le 27 mai 2025. Voir <https://www.algeriepatriotique.com/2025/05/24/arrogance-geopolitique-des-emirats-le-cas-malien-ou-la-strategie-du-harcelement-par-procuration/>
- ²³ Après la destruction unilatérale par la défense antiaérienne algérienne du drone turc financé par Bamako au prix de 30 millions d'Euros par les dirigeants de l'Etat malien, il fallait compenser cette perte sèche. Le Mali se serait tourné vers les Emirats Arabes Unis pour compenser son déficit technologique et symbolique. En contrepartie, les dirigeants des Emirats obtiennent une forme de « *droit d'ingérence sécuritaire* », ce qui pourrait s'interpréter comme un accès préférentiel aux ressources minières maliennes. Les autorités de l'Algérie sont considérées comme une base arrière de terroristes et mercenaires opérant au Mali. Si cela se vérifie, ce qui avait l'apparence d'un soutien financier ou une aide budgétaire se transforme graduellement en un « *clientélisme militarisé* ».
- ²⁴ World Bank (2025). « MALI ». In *thedocs.worldbank.org*. 10 avril 2025. Accessed 29 May 2025. Retrieved from <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/bae48f2f2efc5a869546775b3f010735-0500062021/related/mpo-mli.pdf>
- ²⁵ Amaïzo, Y. E. (2024). « L'Afrique face à la guerre non cinétique menée par l'Occident ». In www.afrocentricity.info. 25 mai 2024. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://afrocentricity.info/2024/05/25/lafrique-face-a-la-guerre-non-cinetique-menee-par-loccident/8228/>

- ²⁶ Forster, S. (2011). « Aimé Césaire au Panthéon : « Un nègre mort est un bon nègre » ». Entretien avec l'historien Oruno D. Lara, fondateur et directeur du Centre de recherches Caraïbes-Amériques à l'université Paris X. 11 avril 2011. In www.bondamanjak.com. Accédé le 27 mai 2025. Voir <https://www.bondamanjak.com/aime-cesaire-au-pantheon-l-un-negre-mort-est-un-bon-negre-r/>
- ²⁷ Glaser, A. et Smith, S. (2015). *L'Afrique sans Africains: Le rêve blanc du continent noir*. Editions Stock. Réédition numérique FeniXX - Political Science : Paris. 312 p.
- ²⁸ David Rumsey Map Collection (1839). « Carte du Mali 1839 ». Editeurs Chapman and Hall : Londres. Voir www.davidrumsey.com. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://www.davidrumsey.com/luna/servlet/detail/RUMSEY~8~1~20959~530051:West-Africa-l-?qvg=q:Mali:lc:RUMSEY~8~1&mi=2&trs=25>
- ²⁹ Traoré, A. D. (2012). *Le viol de l'imaginaire*. Editions Fayard/Pluriel : Paris.
- ³⁰ Amaïzo, Y. E. (Coll) (2002). *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Avec une préface du Professeur Joseph Ki-Zerbo. Collection Interdépendance africaine. Editions L'Harmattan : Paris., 664 p.
- ³¹ Perzo, J. (2024). « Panafricanisme : entre idéologie et réalités contemporaines ». In www.ladepeche.info. 1er juin 2024. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://www.ladepeche.info/2024/06/01/societe-le-panafricanisme-entre-ideologie-et-realites-contemporaines/>
- ³² Placca, J.-B. (2025). « Panafricanistes entre verbe et actes concrets ». In www.rfi.fr. 4 janvier 2025. 7h33. 4mn 30 sec. In Chroniques de Jean-Baptiste Placca. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://www.rfi.fr/podcasts/chronique-de-jean-baptiste-placca/20250104-panafricanistes-entre-verbe-et-actes-concrets>
- ³³ Ntoutoume, L. (2024). « Le Ghana ouvre ses frontières sans visa à tous les Africains dès janvier 2025 ». In www.gabonreview.com. 29 décembre 2024. Accédé le 27 mai 2025. Voir <https://www.gabonreview.com/le-ghana-ouvre-ses-frontieres-sans-visa-a-tous-les-africains-des-janvier-2025/>
- ³⁴ Union africaine (2025) « Institutions et organismes spécialisés de l'Union africaine ainsi que les projets Phares de l'Agenda 2063 ». In <https://au.int>. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://au.int/fr/institutions-organismes-specialises>
- ³⁵ UNCTAD/CNUCED (2020). *Designing trade liberalization in Africa: Modalities for tariff-negotiations towards and African Continental Free Trade Area*. Geneva.
- ³⁶ UNIDO (2006). « African Productive Capacity Initiative & African Productive Capacity Facility ». Kenya Statement. Accessed on 27 May 2025. Retrieved from <https://www.unido.org/29th-session-strategic-vision/kenya-statement> and UNCTAD (2006). *The Least Developed Countries Report 2006: Developing Productive Capacities*. UNCTAD : Geneva. Accessed on 27 May 2025. Retrieved from <https://unctad.org/publication/building-and-utilizing-productive-capacities-africa-and-ldcs-holistic-and-practical>
- ³⁷ Site officielle de Casablanca Finance City, un projet public-privé visant à positionner Casablanca comme un centre financier stratégique en Afrique. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://casablancafinancecity.com/?lang=fr>
- ³⁸ Lo, M. et Sy, A. « Défis, opportunités, impacts et facteurs de succès de la ZLECAF ». In *Policy Paper*. n° 13/22. Septembre 2022. Accédé le 26 mai 2025. Voir https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2022-09/PP_13-22_Moubarack%20Lo.pdf
- ³⁹ Rédaction les Échos (2025). « 57e Session de la CEA : la ZLECAF au cœur des discussions ». In echosdeleco.com. 28 avril 2025. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://echosdeleco.com/57e-session-de-la-cea-la-zlecaf-au-coeur-des-discussions/>
- ⁴⁰ Sarr, S. M. (2021). « L'Afrique aussi et encore réifiée à partir de l'environnement ». In *Revue Africaine sur les changements climatiques et le énergies renouvelables*. Volume 2, n° 1. 2021 : *Transitions environnementales et écologie politique des savoirs en Afrique : de la commotion coloniale et néo-libérale à la « co-motion » sociale et écologique*. Accédé le 26 mai 2025. Voir <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/sarr2021/>
- ⁴¹ Veyret, Y, Laganier, R., Scarwell, H-J, et Miossec, A. (2024). Chapitre 13. « L'environnement dans la mondialisation, les rapports Nord/Sud ». In *L'environnement. Concepts, enjeux et territoires* - 2nde édition. Edition Armand Colin : Paris, pp. 288 à 305.
- ⁴² Amaïzo, Y. E. (Coll. Sous la dir.)(2005). *L'Union africaine freine-t-elle l'unité des Africains ? Retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple citoyen*. Avec une préface de Aminata D. Traoré. Collection Interdépendance africaine. Editions Menaïbuc : Douala/Paris.